


# École Des Nations

Info-Parents Février 2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
		01 fév.	02 fév.	03 fév.
06 fév. Semaine des enseignants	07 fév. Semaine des enseignants	08 fév. Semaine des enseignants 501-502-503 en sortie au musée	09 fév. Semaine des enseignants	10 fév. Semaine des enseignants 504-505 en sortie au musée
13 fév. Application scellant dentaires 201-202	14 fév. Application scellant dentaires 203-204  Saint-Valentin	15 fév.	16 fév. 18h30 Conseil d'établissement à l'école	17 fév.
20 fév.	21 fév. Mini Gala (Préscolaire)	22 fév.	23 fév. Gala des Nations 1 <sup>er</sup> -2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles Remise des bulletins Soirée de rencontre parents sur invitation	24 fév. Journée pédagogique
27 fév. Semaine de relâche	28 fév. Semaine de relâche	01 mars Semaine de relâche	02 mars Semaine de relâche	03 mars Semaine de relâche



Février 2023

---

# Info-Parents

---

## *Mot de la direction*

---

Je profite de l'Info-Parents pour vous dire à quel point nous sommes fiers de travailler avec vous à la réussite des élèves et nous tenons également à vous remercier pour le soutien que vous offrez à votre enfant à la maison en complémentarité avec les apprentissages fait à l'école. Sachez que tous les membres de l'équipe-école se mobilisent pour maximiser la réussite éducative. La collaboration-école-famille demeure pour nous essentielle et nous vous remercions pour votre implication au quotidien. Bon mois de février !!

Merci de votre collaboration.

---

## *Informations stratégiques*

---

### Vêtements chauds

Un rappel que vos enfants vont jouer dehors tous les jours (sauf en cas de froid extrême à -28 C facteur vent). N'oubliez pas tuque, mitaines chaudes, foulard, habit de neige et bottes. Il est important de bien identifier tous les vêtements des enfants.



### Changement au calendrier scolaire

La journée de classe du 23 décembre sera reprise le 22 juin 2023. Donc, il est important que votre enfant soit en classe la dernière journée d'école qui est maintenant le 22 juin!

## Covid-19

Les personnes atteintes de la COVID-19 n'ont plus l'obligation de s'isoler. Cependant, la prudence demeure de mise et la Santé publique recommande dorénavant d'appliquer les mêmes mesures de prévention pour l'ensemble des virus respiratoires en circulation, incluant la COVID-19.

Cette nouvelle approche comporte la recommandation de trois gestes afin de limiter la propagation de la COVID-19 et des autres maladies respiratoires :

- **En présence de fièvre, il faut rester à la maison, jusqu'à sa disparition.**
- **En cas de toux, de mal de gorge ou de congestion nasale, le port du masque est recommandé, jusqu'à la disparition des symptômes.**

Jusqu'à la disparition des symptômes, il faut garder ses distances dans la mesure du possible et éviter les événements sociaux non essentiels.

## Bulletins et rencontre de parents



- L'envoi via Mozaïk des bulletins de la 2<sup>e</sup> étape s'effectuera le 23 février. Sur invitation seulement, des rencontres pourront se tenir à différents moments dans la semaine du 20 février comme lors de la journée pédagogique du 24 février **ou lors de la soirée de parents du 23 février**. Les parents concernés recevront une invitation;
- Lors de certaines rencontres, l'enseignant pourra être accompagné au besoin par l'orthophoniste, l'orthopédagogue, un spécialiste (anglais, musique, arts plastiques, éducation physique) ou un éducateur en éducation spécialisée (TES);
- Si le spécialiste n'est pas présent en même temps que le titulaire lors de la rencontre et votre enfant éprouve des difficultés dans son cours, ce dernier entrera en contact avec vous. Exemple : enfant éprouve des difficultés en anglais et que ce dernier ne peut être avec vous à la même rencontre que le titulaire, il communiquera avec vous;
- La journée pédagogique du 24 février servira à des rencontres, vous pourrez donc recevoir une demande rencontre si vous êtes disponible lors de cette journée;
- J'en profite pour vous rappeler que la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> étape compte pour 20% chacune de la note et que la 3<sup>e</sup> étape compte pour 60% de la note finale.

Merci de votre collaboration!

## Fréquentation scolaire

La fréquentation scolaire est assujettie à l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique. Tout enfant résident du Québec doit fréquenter une école à compter du 1er jour jusqu'au dernier jour du calendrier scolaire de l'année scolaire.

Tout élève a l'obligation légale de fréquenter l'école. Le fait de ne pas fréquenter l'école pour des raisons autres que la maladie ou le décès d'un proche constitue un manquement à cette obligation.

**L'école ne peut donc autoriser de telles absences et ne peut, par conséquent, les cautionner en offrant des conditions facilitantes, telles remises de travaux ou études à faire durant ces absences non autorisées.**

**De ce fait, s'absenter pour des vacances durant les journées de classe constitue un manquement à cette obligation.**

### Absence de votre enfant- S.V.P.

téléphonez à l'école ou envoyez un courriel



**Il est de la responsabilité du parent** de contacter l'école pour déclarer l'absence de son enfant. Vous devez téléphoner ou nous écrire, sans faute, le jour de l'absence de l'enfant au :

**(514) 736-1537 # 0** en laissant un message sur la boîte vocale ou écrire à [desnations@cssdm.qc.ca](mailto:desnations@cssdm.qc.ca) les informations suivantes :



- **Prénom, nom et son groupe**
- **Date de l'absence**
- **Raison de l'absence**

Le relevé quotidien des absences est une obligation administrative du MELS ainsi qu'une mesure de sécurité très importante pour l'école et la famille. Nous demandons ainsi la plus grande collaboration des parents en les invitant à signaler sans faute l'absence de leur enfant avant 7h30 le matin.

### Plateforme du plan d'intervention

Si votre enfant a un plan d'intervention, vous recevrez un courriel lorsqu'il sera prêt à être signé lors de la révision. Le plan se trouvera sur la plateforme et vous pourrez le consulter à tout moment.

Voici l'adresse pour la consultation du PI.

<https://planintervention.cssdm.gouv.qc.ca/>

**Parents - Entrer dans la plateforme, consulter et signer le plan d'intervention**

**Tutoriel :** <https://www.youtube.com/watch?v=DYSDk7AdZFQ&t=15s>

---

## Des nouvelles du service de garde

---

Prochaine journée pédagogique **24 février** : pour l'inscription vous avez jusqu'au dimanche 19 février 18h via le lien Forms qui vous sera envoyé sous peu.

### Relevés fiscaux de 2022

Vos relevés fiscaux pour les frais de garde payés en 2022 se trouveront sur le PORTAIL PARENT dans la section FINANCE, d'ici le 24 février. La procédure détaillée vous sera envoyée par courriel.

### Semaine de relâche du 27 février au 3 mars 2023

Faute d'inscription le **service de garde de l'école sera fermé**. Veuillez vous diriger vers les divers organismes du quartier si vous avez besoin de service durant cette période.

### Postes surveillant.e(s) de dîner

Vous voulez postuler ? Vous parlez français ? Voir Manon technicienne au SDG

L'ÉQUIPE -ÉCOLE VOUS SOUHAITE

UN BEAU MOIS DE FÉVRIER !

Votre équipe de direction,

Mylène Fortin, adjointe

Benoit Grenier, directeur



Travaux réalisés par nos élèves gr.403